

Une autre vie s'invente ici

Décision n°2025_03

La Présidente du Parc naturel régional du Luberon,

VU l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, notamment le 4^{ème} alinéa,

VU la délibération 2020CS23 du Comité Syndical en date du 30 septembre 2021 donnant délégation à Madame la Présidente pour la durée de son mandat et notamment pour :

- Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés en procédure adaptée (articles L 2123-1, R 2123-1 à R 2123-8 du Code de la commande publique) jusqu'à hauteur de 90 000 € HT, lorsque les crédits sont prévus au budget,

VU le règlement interne de la commande publique et des achats du Parc naturel régional du Luberon modifié par délibération du Comité Syndical le 26 novembre 2024 N° 2024CS73

VU le marché de fournitures pour la Location et le service de maintenance d'imprimantes / copieurs sur le site de la Maison du Parc naturel régional du Luberon à Apt,

VU la consultation en MAPA publiée le 23 janvier 2025 et les 5 offres reçues,

CONSIDERANT qu'il s'agit d'un marché de fournitures et de service ne nécessitant pas d'être alloti,

CONSIDERANT les 5 offres reçues, ayant pu être analysées et classées,

CONSIDERANT qu'après analyse détaillée, 1 fournisseur a pu être retenu,

DECIDE

Article 1^{er} :

DE NOTIFIER un marché de fourniture et de service concernant la Location et le service de maintenance d'imprimantes / copieurs sur le site de la Maison du Parc naturel régional du Luberon à Apt, à l'entreprise SPRINT BUREAUTIQUE d'Apt, représentée par Mr VIAU.

Parc naturel régional du Luberon • 60 place Jean-Jaurès • BP 122 • 84404 Apt Cedex
Tél : 04 90 04 42 00 • contact@parcduluberon.fr • [f](#) [i](#) [in](#) • www.parcduluberon.fr

D'ARRETER le montant mensuel de la location et la maintenance à 498,00 € TTC, hors coût d'impression fixé à la page noir et blanc et couleur selon les modèles définis ci-dessous :

- IM C3010 et IM C6010 à 0,0045 € HT la Page Noir
- IM C3010 et IM C6010 à 0.045 € HT la Page couleur
- M C320 à 0,0089 € HT la Page Noir
- M C320 à 0.089 € HT la Page couleur
- M 320F à 0,0089 € HT la Page Noir

Article 2 :

Madame le Receveur Municipal et Madame la Présidente du Parc du Luberon sont chargées chacune, en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente Décision n° 2025_03 notifiant le marché relatif à la Location et au service de maintenance d'imprimantes / copieurs à SPRINT BUREAUTIQUE pour les bureaux de la Maison du Parc naturel régional du Luberon à Apt,

Le jeudi 3 avril 2025



Pour La Présidente, et par délégation
Laure GALPIN, Directrice

Par délégation,
Jérémy TEXIER
Responsable du pôle Affaires
Généralistes
[Signature]